



Pacte Civil de Solidarité

Entre



Célébré le _____

À _____ h _____



PIECES A FOURNIR pour la constitution du dossier de pacte civil de solidarité (PACS)

- **Déclaration conjointe** de conclusion d'un Pacs et attestation sur l'honneur de non –parenté, non-alliance et résidence commune (modèle Cerfa N° 15725-01) signée des 2 partenaires,

Formulaire en mairie

ATTENTION : concernant la résidence, aucun autre justificatif n'est à exiger mais l'Officier d'Etat Civil doit appeler l'attention des intéressés sur le fait que toute fausse déclaration est susceptible d'engager leur responsabilité pénale.

La résidence commune doit s'entendre comme étant la résidence principale Cette résidence ne peut donc correspondre à une résidence secondaire.

- **Convention de Pacs** (modèle Cerfa N° 15726-01, à utiliser éventuellement) signée des 2 partenaires,

Formulaire en mairie

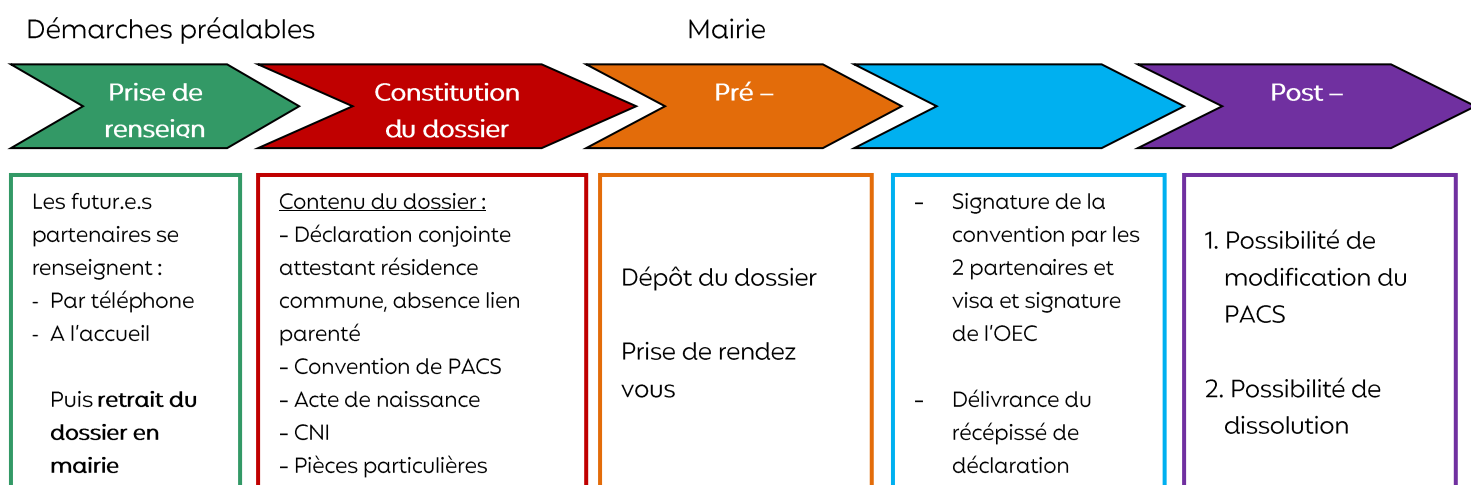
- **Extrait d'acte de naissance** avec indication de la filiation datant de moins de 3 mois. La durée de validité de l'acte s'apprécie au moment du dépôt du dossier. L'extrait permet de vérifier que les partenaires sont majeurs et leur situation au regard des régimes de protection.

- **Pièces d'identité** (original de carte d'identité ou tout autre document délivré par une administration publique avec photo...) en cours de validité.

- **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois (eau, électricité, gaz...)

Pièces complémentaires éventuellement :

- Acte de mariage avec mention de divorce ou copie du livret de famille, en l'absence de mention de divorce sur son acte de naissance.
- Acte de décès du précédent conjoint ou copie du livret de famille avec indication du décès.



CONVENTION TYPE de pacte civil de solidarité (PACS)

(Articles 515-1 à 515-7-1 du code civil)

Vous êtes célibataires, majeurs, et vous souhaitez conclure un pacte civil de solidarité (Pacs) pour organiser votre vie commune, dans votre mairie de résidence commune, ou dans votre consulat ou ambassade dans le ressort duquel dépend votre résidence commune.

Celui-ci est ouvert aux couples, de même sexe ou de sexe différent.

Aucune condition de nationalité n'est exigée pour conclure un Pacs en France. Pour conclure un Pacs à l'étranger, l'un au moins des partenaires doit être de nationalité française.

Vous êtes susceptibles de devoir respecter certaines conditions si vous faites l'objet d'une mesure de protection juridique.

Nous vous invitons à lire attentivement la notice explicative avant de remplir ce formulaire.

Veuillez cocher les cases correspondant à votre situation, renseigner les rubriques qui s'y rapportent, dater et signer conjointement cette convention de Pacs.

Pour rendre effectif votre Pacs, vous devez vous rendre devant l'officier de l'état civil de la commune dans laquelle vous fixez votre résidence commune ou, pour les futurs partenaires résidents à l'étranger, devant l'agent consulaire ou diplomatique de la circonscription consulaire dans le ressort de laquelle est située votre résidence commune, et présenter :

- le formulaire Cerfa n°15725-01 intitulé « Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) » ;
- ce formulaire complété, si vous avez opté pour l'établissement d'une convention-type de Pacs dans le formulaire Cerfa n° 15725-01 intitulé « Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) »
- les pièces justificatives nécessaires (listées dans la notice explicative n°52176-01).

L'identité des partenaires

Le premier partenaire

Identité du premier partenaire :

☐ Madame

☐ Monsieur

Votre nom (de famille) : _____

Votre/vos prénom(s) : _____

Votre date de naissance (au format JJ MM AAAA): |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Votre lieu de naissance (commune, département, pays) : _____

Votre/vos nationalité(s) : _____

Profession : _____

Le second partenaire

Identité du second partenaire :

Identité du premier partenaire :

☐ Madame

☐ Monsieur

Votre nom (de famille) : _____

Votre/vos prénom(s) : _____

Votre date de naissance (au format JJ MM AAAA): |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Votre lieu de naissance (commune, département, pays) : _____

Votre/vos nationalité(s) : _____

Profession : _____

L'organisation de la vie commune des futurs partenaires

Afin d'organiser leur vie commune, les futurs partenaires ont opté pour l'établissement de la convention-type de Pacs suivante :

Convention-type de Pacs

(à compléter si les futurs partenaires ont choisi de ne pas utiliser de convention spécifique rédigée par leurs soins)

Article liminaire

Entre nous, il est conclu un pacte civil de solidarité, conformément aux articles 515-1 à 515-7-1 du code civil. Nous convenons d'organiser notre vie commune dans les conditions définies aux articles suivants.

Article 1- Aide matérielle

Nous nous engageons à une vie commune, ainsi qu'à une aide matérielle et une assistance réciproque. L'aide matérielle sera :

- ☐ Proportionnelle à nos facultés respectives.
- ☐ fixée à hauteur de _____ euros par an.

Article 2- Solidarité des partenaires

A l'égard des tiers, nous serons tenus solidairement au paiement des dettes contractées par l'un de nous pour les besoins de la vie courante, sauf pour les dépenses manifestement excessives.

Sur le plan fiscal, nous ferons l'objet d'une imposition commune établie à nos deux noms pour l'ensemble de nos revenus (y compris pour les revenus perçus l'année de l'enregistrement de la déclaration de Pacs, sauf option contraire).

Article 3- Régime des biens

Nous optons pour :

- ☐ le régime légal de la séparation des patrimoines.
- ☐ le régime de l'indivision des biens que nous acquerrons, ensemble ou séparément, à partir de l'enregistrement du Pacs.

Article 4- Formalités relatives à l'enregistrement du Pacs

Nous nous engageons à procéder à la déclaration conjointe de conclusion de Pacs devant :

☐ l'officier de l'état civil de la commune dans laquelle nous fixons notre résidence commune, c'est-à-dire à la mairie de :

☐ l'agent consulaire ou diplomatique de la circonscription consulaire dans le ressort de laquelle est située notre résidence commune, fixée à :

Le Pacs prend effet entre nous le jour de son enregistrement. L'accomplissement de la formalité de publicité rendra le présent pacte opposable aux tiers.

Signatures des partenaires

Fait à : _____

Le (au format JJ MM AAAA) : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature du premier partenaire

Signature du second partenaire

La convention-type de Pacs doit être restituée aux partenaires et conservée par ces derniers.

L'officier de l'état civil n'en garde pas de copie.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

Champs à compléter par l'officier de l'état civil ou l'agent consulaire ou diplomatique procédant à l'enregistrement de la déclaration de Pacs

[illegible]

A _____

Sous le numéro d'enregistrement : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Signature et sceau de l'officier de l'état civil ou de l'agent consulaire ou diplomatique :

Régime légal de la séparation des biens

Dans le **régime de la séparation de biens** « *chacun des partenaires conserve l'administration, la jouissance et la libre disposition de ses biens personnels* » (article 515-5 du Code civil).

Cela signifie que chacun des partenaires est **seul propriétaire** :

- des biens dont il était propriétaire avant la conclusion du pacte civil de solidarité ;
- des biens reçus par donation ou succession, même pendant la durée du PACS ;
- des biens qu'il acquiert pendant la durée du pacte civil de solidarité.

Régime de l'indivision des biens:

Les biens acquis par les partenaires **postérieurement** à l'enregistrement du pacte civil de solidarité, hors cas d'emploi de deniers propres, sont **indivis par moitié** entre chaque partenaire.

Ainsi, les biens acquis au moyen des revenus d'un partenaire seront indivis par moitié entre chaque partenaire.

Les biens acquis sous le régime de l'indivision pacsimoniale sont indivis par moitié entre chaque partenaire, peu importe que l'acquisition soit financée par l'un ou l'autre des partenaires. Ainsi, conformément à l'article 515-5-1 du Code civil, il n'y a **pas de recours** entre eux au titre d'une contribution inégale.

De ce fait, le régime de l'indivision pacsimoniale garanti à chaque partenaire une **participation à l'enrichissement de l'autre**.

DECLARATION CONJOINTE d'un Pacte Civil de Solidarité (Pacs)

Et attestations sur l'honneur de non-parenté,
Non-alliance et résidence commune.

(Articles 515-1 à 515-7-1 du code civil)

Vous êtes célibataires, majeurs, et vous souhaitez conclure un pacte civil de solidarité (Pacs) pour organiser votre vie commune, dans votre mairie de résidence commune, ou dans votre consulat ou ambassade dans le ressort duquel dépend votre résidence commune.

Celui-ci est ouvert aux couples, de même sexe ou de sexe différent.

Aucune condition de nationalité n'est exigée pour conclure un Pacs en France. Pour conclure un Pacs à l'étranger, l'un au moins des partenaires doit être de nationalité française.

Vous êtes susceptibles de devoir respecter certaines conditions si vous faites l'objet d'une mesure de protection juridique.

Nous vous invitons à lire attentivement la notice explicative (Cerfa n° 52176-01) avant de remplir ce formulaire.

Veillez cocher les cases correspondant à votre situation, renseigner les rubriques qui s'y rapportent, joindre les pièces justificatives nécessaires (listées dans la notice explicative), dater et signer conjointement cette déclaration.

Pour rendre effectif votre Pacs, vous devez vous rendre devant l'officier de l'état civil de la commune dans laquelle vous fixez votre résidence commune ou, pour les futurs partenaires résidents à l'étranger, devant l'agent consulaire ou diplomatique de la circonscription consulaire dans le ressort de laquelle est située votre résidence commune, et présenter ce formulaire complété, ainsi que les pièces justificatives déjà évoquées.

L'identité et la filiation des partenaires

Identité du premier partenaire :

☐ Madame

☐ Monsieur

Votre nom (de famille) : _____

Votre/vos prénom(s) : _____

Votre date de naissance (au format JJ MM AAAA): |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Votre lieu de naissance (commune, département, pays) : _____

Votre/vos nationalité(s) : _____

Etes-vous placé(e) sous la protection juridique et administrative de l'Ofpra (réfugié, apatride, bénéficiaire de la protection subsidiaire) ? ☐ Oui ☐ Non

Faites-vous l'objet d'une mesure de protection juridique (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle, habilitation familiale, mandat de protection future) ? ☐ Oui ☐ Non

Votre adresse : _____

Lieu-dit ou commune déléguée (le cas échéant) : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Pays : _____

Votre adresse électronique : _____@_____

Votre numéro de téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Filiation du premier partenaire :

Nom (de famille) du père : _____

Prénom(s) du père : _____

Date de naissance du père (au format JJ MM AAAA): |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Lieu de naissance du père (commune, département, pays) : _____

Nom (de famille) de la mère : _____

Prénom(s) de la mère : _____

Date de naissance de la mère (au format JJ MM AAAA): |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Lieu de naissance de la mère (commune, département, pays) : _____

Identité du second partenaire :

☐ Madame

☐ Monsieur

Votre nom (de famille) : _____

Votre/vos prénom(s) : _____

Votre date de naissance (au format JJ MM AAAA): |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Votre lieu de naissance (commune, département, pays) : _____

Votre/vos nationalité(s) : _____

Etes-vous placé(e) sous la protection juridique et administrative de l'Ofpra (réfugié, apatride, bénéficiaire de la protection subsidiaire) ? ☐ Oui ☐ Non

Faites-vous l'objet d'une mesure de protection juridique (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle, habilitation familiale, mandat de protection future) ? ☐ Oui ☐ Non

Votre adresse : _____

Lieu-dit ou commune déléguée (le cas échéant) : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Pays : _____

Votre adresse électronique : _____@_____

Votre numéro de téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Filiation du second partenaire :

Nom (de famille) du père : _____

Prénom(s) du père : _____

Date de naissance du père (au format JJ MM AAAA): |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Lieu de naissance du père (commune, département, pays) : _____

Nom (de famille) de la mère : _____

Prénom(s) de la mère : _____

Date de naissance de la mère (au format JJ MM AAAA): |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Lieu de naissance de la mère (commune, département, pays) : _____

Nom (de famille) de la mère : _____

Les attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune

Les futurs partenaires ne doivent pas être mariés ou pacsés, ni avoir entre eux de liens familiaux directs :

- entre ascendant et descendant en ligne directe (entre un père et son enfant, entre une mère et son enfant, entre un grands-parents et ses petits-enfants...),
- entre frères, entre sœurs, entre frère et sœur,
- entre demi-frères, entre demi-sœurs, entre demi-frère et demi-sœur,
- entre un oncle et sa nièce ou son neveu, entre une tante et son neveu ou sa nièce,
- entre alliés en ligne directe (entre une belle-mère et son beau-fils ou son gendre ou sa belle-fille, entre un beau-père et son beau-fils ou sa belle-fille ou son gendre...).

Les futurs partenaires doivent également fixer un lieu de résidence commune.

Nous attestons sur l'honneur :

☐ Qu'il n'existe entre nous aucun lien de parenté ou d'alliance qui constituerait un empêchement pour conclure un pacte civil de solidarité (Pacs)

☐ Établir notre résidence commune à l'adresse suivante :

Votre adresse : _____

Lieu-dit ou commune déléguée (le cas échéant) : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Pays : _____

Choix de la convention de Pacs des futurs partenaires

Afin d'organiser leur vie commune, les futurs partenaires doivent utiliser soit la convention-type de Pacs (qui fait l'objet du formulaire Cerfa n°15726-01 intitulé « Convention-type de Pacs »), soit une convention spécifique rédigée par leurs soins. Le choix des partenaires est le suivant :

☐ Nous choisissons d'utiliser la convention-type de Pacs et nous nous engageons à compléter le formulaire Cerfa n°15726-01.

